

3 avenue Charles de Gaulle
64240 HASPARREN
Tel : 05-59-70-29-80
E-Mail : ce.0641393s@ac-bordeaux.fr

Année scolaire 2026-2027

INFORMATIONS GENERALES SUR LES FRAIS DE DEMI-PENSION

NOM : Prénom : Classe :

Les tarifs de restauration sont fixés par le conseil départemental pour l'année scolaire sur la base d'un forfait :

Pour l'année 2026-2027 le forfait est de 489,60€ soit 3,40€ le repas.

Le paiement est trimestriel suivant les avis des sommes à payer (ASAP) que reçoivent les familles au début de chaque trimestre par mail. (Sept/déc : 190,40€ - Janv/mars : 149,60€ - Avril/juin : 149,60€)

Possibilité pour un élève externe de manger occasionnellement (ticket à acheter la veille du repas auprès du service de gestion), le tarif hors forfait est de 4,30€.

Le service de restauration du collège est équipé d'un système biométrique pour le contrôle d'accès. (Reconnaissance du contour de la main mais en aucun cas d'un relevé d'empreintes digitales).

Ce dispositif a été présenté et validé par le conseil d'administration du collège.

Différents moyens de paiement :

- ⇒ Par prélèvement automatique (uniquement pour les élèves non boursiers). Le prélèvement est mensuel et reste le règlement à privilégier pour éviter toute relance.
- ⇒ Par virement bancaire en mentionnant le nom de votre enfant en référence (le RIB du collège se trouve en page 2 de votre avis des sommes à payer).
- ⇒ Par paiement en ligne via le portail « EduConnect » l'application « téléservice » : <https://teleservices.education.gouv.fr>
- ⇒ En espèces directement au service de gestion pour des montants en dessous de 300€

Instructions pour le paiement des frais de demi-pension par prélèvement automatique

Pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, si vous payez déjà les frais de demi-pension par ce moyen de paiement vous n'avez rien à faire : les prélèvements continuent pour toute la scolarité dans le collège.

Si vous avez changé de compte bancaire, merci de joindre votre nouveau RIB lors de votre réinscription.

Pour les 6^{èmes} ou ceux qui n'ont jamais utilisé ce moyen de paiement et que, désormais, vous souhaitez payer par prélèvement, merci de bien vouloir :

- 1 – Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvement automatique au verso.
- 2 – Joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Les prélèvements sont effectués automatiquement le 10 du mois (début en novembre et dernier en juillet), sur votre compte bancaire. Le montant des échéances est indiqué en page 2 de votre avis des sommes à payer envoyé par mail à chaque début de trimestre.

En cas de rejet de prélèvement, une régularisation devra être effectuée auprès de la caisse du collège en espèces.

Un deuxième rejet entraînera la suspension du prélèvement automatique.

Aides financières

- Bourse des collèges attribuée par l'inspection académique suivant un barème : lors de l'inscription pensez à cocher « étude automatique du droit à la bourse » si vos revenus ne dépassent pas le barème. Un document sur les bourses vous expliquera les modalités et les démarches à effectuer.
- Aide départementale pour la restauration scolaire pour les familles boursières ou bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (joindre impérativement le justificatif de la CAF qui est envoyé aux familles par la caisse d'allocation familiale courant août), l'aide est de 60 cts/repas pour un élève boursier et 30cts/repas pour un élève non boursier.
- Fonds social pour toutes difficultés financières (même passagères). Les demandes de fonds sociaux sont gérées par le collège, un dossier de demande est à retirer auprès du service de gestion ou de l'assistante sociale.

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez COLLEGE ELHUJAR AGENT COMPTABL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COLLEGE ELHUJAR AGENT COMPTABL. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR 59 ESD 575226

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nam :

Adresse :

Code postal :

Vile :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Norm : COLLEGE ELHUYAR AGENT COMPTABL

Adresse : 3 avenue Général de Gaulle

Code postal : 64240

Ville : HASPARREN

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

11

Paiement ponctuel

7

Signare a

Signature :

Le (JJMM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR
LUI-MEME ET LE CAS ECHÉANT)

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par COLLEGE ELHUYAR AGENT COMPTABL. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec COLLEGE ELHUYAR AGENT COMPTABL.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complète, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



PAU, le 30 juin 2026

Objet : Aide départementale à la restauration scolaire (ADRS)

Madame, Monsieur,

Le Département est responsable de la restauration scolaire des collèges publics des Pyrénées-Atlantiques. A ce titre, il s'engage depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des repas servis aux collégiens.

Les 42 collèges publics gérés par le Département ont adhéré au dispositif « Manger Bio & Local 64 » afin de favoriser le développement des circuits courts et une restauration scolaire de qualité.

Par ailleurs, conscient des difficultés financières que connaissent certaines familles et pour faciliter l'accès de tous aux services de restauration, le Département apporte **une aide spécifique aux élèves demi-pensionnaires et internes bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) ou boursiers.**

Pour l'année scolaire 2026-2027, les aides forfaitaires sont les suivantes :

- **0,30 €** par repas pour les demi-pensionnaires ou internes bénéficiaires de **l'ARS non boursiers d'État,**
- **0,60 €** par repas pour les demi-pensionnaires ou internes bénéficiaires de **l'ARS et boursiers d'État.**

L'aide départementale est directement déduite de la facture de demi-pension ou d'internat qui vous est transmise chaque trimestre par le collège et ce, quel que soit le forfait choisi.

Si votre enfant est boursier d'État, l'aide vous sera accordée d'office, les pièces justificatives étant produites lors de la constitution du dossier de bourse.

Si votre enfant est bénéficiaire de l'ARS mais non boursier, vous devez adresser au collège l'attestation d'ARS pour l'année scolaire 2026-2027. Si vous n'avez pas ce document en votre possession, vous pourrez imprimer le relevé de paiements sur le site de la Caisse d'allocations familiales (www.caf.fr).

Soyez assurés de ma volonté de vous accompagner au quotidien.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Jacques LASSERRE

Président du Conseil départemental des
Pyrénées-Atlantiques



COUPON-REPONSE à remettre au collège complété et signé

NOM – Prénom du représentant légal :

NOM – Prénom de l'élève :

Classe :

Régime de l'élève : externe ☐ demi-pensionnaire ☐ interne ☐ (cocher la case correspondante)

Bénéficiaire de l'ARS (Allocation de rentrée scolaire) : OUI ☐ NON ☐ (cocher la case correspondante)

Fait à, le

Signature du représentant légal



Autorisation parentale d'utilisation de l'image d'un collégien et/ou d'enregistrement de sa voix dans le cadre d'activités ou de projets éducatifs

Cette demande est destinée à recueillir le consentement des détenteurs de l'exercice de l'autorité parentale pour toute personne mineure relative à l'utilisation de son image et/ou voix en tant qu'élève, dans le cadre d'un enregistrement, d'une captation ou d'une exploitation. Le mineur et ses responsables légaux ont été informés du projet cité ci-dessous et ses objectifs explicités.

Etablissement scolaire concerné :

Année scolaire :

Adresse :

Code postal :

Désignation des projets organisés par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques nécessitant le consentement des représentants légaux :

Désignation du projet audio-visuel éducatif	Date et lieux d'enregistrement ou des prises de vue	Support	Durée de conservation	Etendue de la diffusion	Finalité du traitement	Autorisations parentales *rayer la mention inutile
Prix BD des collégiens 64	Calendrier à définir avec le collège Collège ou sortie scolaire	Photo Film	7 ans	Réseaux sociaux* Site internet du Conseil départemental* Transmission du film au collège pour usage interne.	Valorisation des travaux des élèves. Communication sur les actions menées dans les collèges par le Département pour une communication d'information publique.	OUI NON
Plaisir de dire (concours d'éloquence AMOPA)	Jour de la cérémonie de remise des prix Parlement de Navarre et collège pour le lauréat départemental	Photo Film	7 ans	Réseaux sociaux* Site internet du Conseil départemental* Transmission du film au collège pour usage interne. Transmission du film du lauréat à l'AMOPA pour concourir au niveau national	Valorisation des travaux des élèves. Communication sur les actions menées dans les collèges par le Conseil départemental. Participation au concours national	OUI NON
Jeunes talents littéraires (concours d'écriture AMOPA)	Jour de la cérémonie de remise des prix Parlement de Navarre et collège pour les lauréats départementaux	Photo Film	7 ans	Réseaux sociaux* Site internet du Conseil départemental* Transmission du film au collège pour usage interne.	Valorisation des travaux des élèves. Communication sur les actions menées dans les collèges par le Conseil départemental.	OUI NON
Rallye Mathématiques	Jour de la cérémonie de remise des prix Parlement de Navarre et collège pour les lauréats départementaux	Photo Film	7 ans	Réseaux sociaux* Site internet du Conseil départemental* Transmission du film au collège pour usage interne.	Valorisation des travaux des élèves. Communication sur les actions menées dans les collèges par le Conseil départemental.	OUI NON
Journée des collégiens	Jour de la manifestation	Photo Film	7 ans	Réseaux sociaux* Site internet du Conseil départemental* Transmission du film au collège pour usage interne.	Valorisation des travaux des élèves. Communication sur les actions menées dans les collèges par le Conseil départemental.	OUI NON
Egalité fille/garçon – mixité cours de récréation	Calendrier à définir avec le collège Collège ou sortie scolaire	Photo Film	7 ans	Réseaux sociaux* Site internet du Conseil départemental* Transmission du film au collège pour usage interne.	Valorisation des travaux des élèves. Communication sur les actions menées dans les collèges par le Conseil départemental.	OUI NON
Actions éducatives au titre du PAEC	Calendrier à définir avec le collège Collège ou sortie scolaire	Photo Film	7 ans	Réseaux sociaux* Site internet du Conseil départemental* Transmission du film au collège pour usage interne.	Valorisation des travaux des élèves. Communication sur les actions menées dans les collèges par le Conseil départemental.	OUI NON

- *Réseaux sociaux du Conseil départemental : Facebook, LinkedIn, Twitter, Instagram, Youtube.

CONSENTEMENT DE L'ELEVE MINEUR

- On a respecté mon droit à l'information et j'ai bien compris à quoi servait ce projet
- J'ai aussi compris quelles seraient les personnes qui pourraient voir mes photos ou/et ces enregistrements

Je suis d'accord pour qu'on me photographie ou/et me filme ou/et m'enregistre, pour ces projets éducatifs.

Mon nom : Mon prénom : Mon âge : Ma classe :

Signature de l'élève :

CONSENTEMENT DES DEUX REPRESENTANTS LEGAUX

Représentant légal 1 : Nom : Prénom :
Demeurant :

Représentant légal 2 : Nom : Prénom :
Demeurant :

Agissant en qualité de représentants légaux du mineur :

Je (Nous) reconnais (sons) être entièrement investi(s) de mes (nos) droits civils à son égard. Je (Nous) reconnais (sons) expressément que le mineur que je (nous) représente (tons) n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

☐ autorise(ons) la captation de l'image/de la voix du mineur précédemment nommé et l'utilisation qui en sera faite par le Département des Pyrénées-Atlantiques

☐ n'autorise(ons) pas la captation de l'image/de la voix du mineur précédemment nommé.

Fait à, le

1^{er} représentant légal - signature

2^{ème} représentant légal - signature

Important : Le droit à l'image relatif à un mineur nécessite l'accord des deux représentants légaux quand l'exercice de l'autorité parentale est partagé.

Exploitation des photos et/ou enregistrements pris par la personne mandatée par la Direction de la Communication du Département des Pyrénées-Atlantiques pour ces projets éducatifs

Je déclare – nous déclarons céder à titre gracieux au Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour une durée de sept ans le droit d'utiliser l'image du mineur dont je (nous sommes) les représentants légaux sur tous les supports d'information ou de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par les services du Département ainsi que sur tous ses réseaux de communication, accessibles en France. Les images du mineur serviront à enrichir la médiathèque du Département pour valoriser toutes les actions entreprises par la collectivité départementale dans le but d'informer le public. La durée de conservation desdites prises de vues et images sera de sept ans. Leur destruction interviendra donc à cette échéance.

J'ai (nous avons) été informés que cette autorisation est révoquée à tout moment sur volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception*.

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques s'engage, quant à lui, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image du mineur concerné ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. Il s'oblige aussi à mettre en place tous les moyens disponibles pour sécuriser lesdites données et pour en éviter tout dévoilement.

Fait à, le

Une information claire et licite nous a été délivrée et je ou nous donnons notre accord pour la rétrocession de ce droit au profit du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques :

1^{er} représentant légal - signature

2^{ème} représentant légal - signature

Important : Le droit à l'image relatif à un mineur nécessite l'accord des deux représentants légaux quand l'exercice de l'autorité parentale est partagé.

Pour exercer les droits du mineur et les faire respecter - Protection des données à caractère personnel

* Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), en tant que représentant légal du mineur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui le concerne. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception (avec copie des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran) à l'adresse suivante par voie postale :

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques – Hôtel du Département – Délégué à la protection des données (DPD) – 64 Avenue Jean Biray – 64000 PAU
ou par courriel : dpd@le64.fr

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion des images de votre enfant.

Autres textes de référence :

Loi n° 2020-1266 du 19 octobre 2020 visant à encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne

Article 9 et suivants du Code civil – respect de la vie privée

Articles 484 à 492 du Code civil – Procédure de référé

Articles 226-1 et 226-2 du code pénal - atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui

Cour de cassation « toute personne dispose sur son image, partie intégrante de sa personnalité, d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction » (Cass. Civ. 1ère, 27 février 2007, n° 06-10393).

FICHE D'URGENCE*(DOCUMENT NON CONFIDENTIEL)*

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention de l'infirmière de l'établissement.

ELEVE

NOM :	PRENOM :
CLASSE :	DATE DE NAISSANCE :
En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en remplissant au mieux cette rubrique et en informant le collège et l'infirmière de modifications éventuelles en cours d'année.	

REPRESENTANT LÉGAL 1

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
TELEPHONE TRAVAIL :	PORTABLE :

REPRESENTANT LÉGAL 2

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
TELEPHONE TRAVAIL :	PORTABLE :

PERSONNE AYANT LA CHARGE EFFECTIVE DE L'ELEVE

NOM :	PRENOM :
ORGANISME DE PRISE EN CHARGE, s'il y a lieu :	
ADRESSE :	
TELEPHONE FIXE :	PORTABLE :

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

NOM :	PRENOM :
QUALITE (voisin, famille...) :	
TELEPHONE FIXE :	PORTABLE :

SITUATION FAMILIALE

PARENTS ☐ mariés/concubins	☐ parent décédé
☐ séparés/divorcés	☐ garde alternée ☐ Vit chez 1 parent et droit de visite autre parent

AUTRES RENSEIGNEMENTS

NOM ET N° DE TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT :
ORGANISME DE SECURITE SOCIALE :
N° DE SECURITE SOCIALE :
En cas d'urgence , un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Si besoin, cette fiche est transmise aux services de secours.

FICHE INFIRMERIE

Si vous souhaitez que ces informations restent confidentielles, merci de mettre cette fiche **sous enveloppe**.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ELEVE

➤ **PATHOLOGIES/ TROUBLES DES APPRENTISSAGES / PROBLEMATIQUES DE SANTE**

- ☐ Asthme
- ☐ Allergies, précisez :
- Alimentaire
 - Autres :
- ☐ Diabète
- ☐ Epilepsie
- ☐ Migraine
- ☐ Troubles, précisez :
- Auditif
 - Visuel
 - Moteur

- ☐ Troubles des apprentissages, précisez :
- Dyslexie
 - Dysorthographe
 - Dyspraxie
 - Dyscalculie
 - Dysgraphie
 - TDA +/- H

☐ Autres :
.....
.....

➤ **PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)**

Le PAI est destiné aux enfants atteints d'un trouble de santé évoluant sur une longue période et a pour but :

- d'assurer la poursuite des soins au collège ; de pouvoir prendre un traitement médicamenteux au quotidien ou ponctuellement.

- de prévoir les modalités de restauration collective s'il s'agit d'un problème alimentaire.

Les modalités de prise en charge sont précisées au cas par cas en fonction des besoins de chaque enfant.

Souhaitez-vous la mise en place d'un PAI : ☐ OUI ☐ NON

➤ **PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (PAP)**

Le PAP est destiné aux enfants présentant un trouble des apprentissages et permet la mise en place d'aménagements pédagogiques.

Pour être mis en place un dossier est présenté en commission par le médecin de l'éducation nationale à qui vous devez fournir :

- bilan orthophonique, et/ou neuropsychologique et /ou psychomoteur initial ET d'évolution (après au moins 30 séances de rééducation) ;
- bilan psychologique chiffré dit psychométrique (type WISC) de moins de 2 ans.

Souhaitez-vous la mise en place / reconduction d'un PAP : ☐ OUI ☐ NON

ATTENTION :

Si l'état de santé (migraines, dysménorrhées, douleurs articulaires ou autres...) de votre enfant nécessite ponctuellement la prise d'un traitement, il devra remettre celui-ci avec son ordonnance à l'infirmerie ou à la vie scolaire qui le conservera.

Les élèves ne sont pas autorisés à avoir des médicaments avec eux, sauf si cela est précisé dans le PAI (enfants asthmatiques par exemple).

➤ **VACCINATION OBLIGATOIRE A JOUR**

Date du dernier rappel du vaccin DTP (Diphtérie Tétanos Polyomyélite) :/...../.....

A le/...../.....

Signature des représentants légaux

Le Foyer Socio-Educatif (F.S.E) est une association du Collège ELHUYAR (Loi 1901).
Sa principale vocation est de soutenir financièrement les projets pédagogiques et éducatifs du collège, en réduisant de façon sensible pour les familles les coûts des sorties, activités pédagogiques et voyages...
En outre, il peut proposer régulièrement des animations (tournois, jeux de société ...) aux élèves et ainsi offrir des récompenses aux différents lauréats, et des moments de convivialité.

Au cours des dernières années, le F.S.E. a participé au financement de :

- l'achat d'ordinateurs pour la salle informatique du CDI
- l'achat de casiers pour les élèves de 6^{ème}, en service depuis la rentrée de Septembre 2008
- l'ameublement du Foyer du collège
- l'achat d'équipements sportifs
- différents voyages et sorties pédagogiques proposés aux élèves
- l'achat de jeux de société, de matériel d'arts créatifs pour le foyer
- matériels pédagogiques pour projets spécifiques (exemple : secourisme)
- l'achat de mobilier extérieur
- l'organisation du bal de fin d'année des 3^e...

Les fonds du F.S.E. proviennent de différentes sources :

- subventions de communes
- vente de photographies
- vente de confiseries
- cotisations des familles

A la rentrée de Septembre 2025, les familles seront invitées à cotiser pour un montant de **10 euros par fratrie**. Le paiement se fera par **espèces** ou **chèque** à l'ordre du **Foyer Socio-Educatif du Collège ELHUYAR à la rentrée**.

Cette cotisation est non obligatoire mais elle permet à chacun de contribuer à la qualité de la vie éducative et culturelle du collège.

COUPON-REPONSE POUR LA COTISATION F.S.E 2026.2027

Madame, Monsieur.....

Responsable de l'élève.....

Classe.....

- Verse au FSE la cotisation de 10 Euros par famille
 - Versé par l'élève ☐
 - Versé par la sœur, le frère ☐ (Nom et classe :.....)
- Ne souhaite pas cotiser au FSE

Date

Signature,

Merci de retourner ce coupon au **professeur principal** le plus rapidement possible accompagné du **paiement**, de préférence **par chèque**, à l'ordre du **FSE Collège ELHUYAR**.
Pour les paiements en **espèces**, utiliser une enveloppe indiquant le nom et la classe de votre enfant.

Nous vous en remercions d'avance.

La Présidente du Foyer Socio-Educatif
Mme DURRUTY

Le Foyer Socio-Educatif (F.S.E) est une association du Collège ELHUYAR (Loi 1901).

Sa principale vocation est de soutenir financièrement les projets pédagogiques et éducatifs du collège, en réduisant de façon sensible pour les familles les coûts des sorties, activités pédagogiques et voyages...

En outre, il peut proposer régulièrement des animations (tournois, jeux de société ...) aux élèves et ainsi offrir des récompenses aux différents lauréats, et des moments de convivialité.

Au cours des dernières années, le F.S.E. a participé au financement de :

- l'achat d'ordinateurs pour la salle informatique du CDI
- l'achat de casiers pour les élèves de 6^{ème}, en service depuis la rentrée de Septembre 2008
- l'ameublement du Foyer du collège
- l'achat d'équipements sportifs
- différents voyages et sorties pédagogiques proposés aux élèves
- l'achat de jeux de société, de matériel d'arts créatifs pour le foyer
- matériels pédagogiques pour projets spécifiques (exemple : secourisme)
- l'achat de mobilier extérieur
- l'organisation du bal de fin d'année des 3^e...

Les fonds du F.S.E. proviennent de différentes sources :

- subventions de communes
- vente de photographies
- vente de confiseries
- cotisations des familles

A la rentrée de Septembre 2025, les familles seront invitées à cotiser pour un montant de **10 euros par fratrie**. Le paiement se fera par **espèces** ou **chèque** à l'ordre du **Foyer Socio-Educatif du Collège ELHUYAR à la rentrée**.

Cette cotisation est non obligatoire mais elle permet à chacun de contribuer à la qualité de la vie éducative et culturelle du collège.

COUPON-REPONSE POUR LA COTISATION F.S.E 2026.2027

Madame, Monsieur.....

Responsable de l'élève.....

Classe.....

- o Verse au FSE la cotisation de 10 Euros par famille
 - Versé par l'élève ☐
 - Versé par la sœur, le frère ☐ (Nom et classe :.....)
- o Ne souhaite pas cotiser au FSE

Date

Signature,

Merci de retourner ce coupon au **professeur principal** le plus rapidement possible accompagné du **paiement**, de préférence **par chèque**, à l'ordre du **FSE Collège ELHUYAR**. Pour les paiements en **espèces**, utiliser une enveloppe indiquant le nom et la classe de votre enfant.

Nous vous en remercions d'avance.

La Présidente du Foyer Socio-Educatif
Mme DURRUTY